



EXTRAIT N°57/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne,
En début de séance :		<u>Conseillers municipaux</u> : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ADELAIDE Michel, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, Mme RIERNY Sandrine, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.
Présents	23	ABSENTS EXCUSES : Mme LEGIEL Eliane (procuration à M. ADELE Claude), M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), M. DELPHIN Laurent (procuration à Mme MENCE Marielle), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry)
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
En cours de Séance :		ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>Préfecture Martinique Contrôle de légalité REQUÉLÉ</p><p>ASSISTANTS 18 JUIN 2021</p></div>		M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**TRAVAUX POUR ACCESSIBILITE DE CERTAINS LIEUX
DE LA VILLE AUX PERSONNES HANDICAPEES
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire expose :

L'Agenda d'Accessibilité Programmé est un dispositif destiné à poursuivre la dynamique initiée par la loi du 11 février 2005 qui faisait l'obligation aux établissements recevant du public de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite au 1er janvier 2015.

Les résultats d'un diagnostic de mars 2010 ont conduit à une demande de financement initiale adressée en 2015 au Département, à la Région et à l'Etat, listant un certain nombre de sites.

La nécessité de répondre aux besoins des publics précités a amené la Ville à prioriser certains sites. En conséquence, les travaux ont donc porté sur la mise aux normes des abords immédiats de l'hôtel de ville et du Pôle Solidarités, la réfection des trottoirs et l'installation d'ascenseurs.

Une fiche technique précisant la nature et la localisation des travaux sera jointe au dossier de présentation des opérations de ce Programme à Mobilité Réduite (PMR).

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

OPERATION	DEPENSES	RECETTES		
		Montant HT	Montant HT	Taux
Travaux pour accessibilité de certains lieux de la Ville aux personnes à mobilité réduite	417 135,00	ETAT (DETR 2015) CTM REGION (ACRC 2014) DEPARTEMENT	125 140,50 125 140,50 83 427,00	30 % 30 % 20 %
TOTAL	417.135,00	TOTAL	417.135,00	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement présenté.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 14 juin 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

